

Campagne URGENTE!!!!

"Anna Pata, Anna Yan"

"Notre Terre, Notre Mère"

Solidarité avec les peuples indigènes de
«*Raposa Serra do Sol*» - RORAIMA, BRASIL

Roraima, 28 Avril 2008-04-30



Notre mère-terre, *Raposa Serra do Sol*, se trouve dans l'Etat de Roraima, au Nord du Brésil, à la frontière avec le Venezuela et la Guyane (anglaise). C'est là que vivent 18.992 indiens appartenant aux peuples Macuxi, Wapichana, Taurepang, Patamona et Ingarico, repartis en 194 communautés. Notre terre occupe aujourd'hui 7 % du territoire de l'Etat ; autrefois habité à 100 % par ces peuples indiens.

Les communautés de cette terre indienne *Raposa Serra do Sol* et nos organisations viennent solliciter votre appui et votre solidarité en raison de l'invasion de nos terres et de la violation de nos droits fondamentaux, conquis au long de ces années, au prix de beaucoup de souffrance et de sang, avec 21 indiens assassinés.

Nous vous demandons instamment de soutenir notre demande adressée au Suprême Tribunal Federal, pour que celui-ci ratifie et fasse appliquer le décret de reconnaissance de notre terre, décret signé en Avril 2005, et qui demande le retrait des envahisseurs de notre Mère Terre.

Cette lutte en défense de ce terre indigène *Raposa Terra do Sol* est emblématique pour tout le Brésil.. En effet, il est important de souligner que si la décision du Suprême Tribunal Fédéral se manifestait en faveur des envahisseurs, on verrait se créer un précédent très grave dans la législation brésilienne : toutes les territoires indiens du Brésil, déjà démarqués, homologués et enregistrés, pourraient être sujets à contestation et revus. Ce serait une grand retour en arrière de nos Droits indiens, conquis et ratifiés par la Constitution Fédérale et par le droit international : Convention 169 de OIT et Déclaration de l'OU sur les Droits des Peuples Indigènes.

Ci-joint -en annexe - deux documents importants :

- « Carte des Communautés Indiennes de *Raposa Serra do Sol*, rédigée par nos communautés.
- « Memorial de *Terre Indigène Raposa Serra do Sol*, rédigée par notre organisation du CIR (Conseil Indigène Roraima)

Nous vous demandons d'envoyer - URGENT - de manifester votre appui, en écrivant aux adresses indiquées ci dessous:

PRESIDÊNCIA DE LA REPÚBLICA:

Luiz Inácio Lula da Silva
Fax: (61) 34112222
E-mail: gilcarvalho@planalto.gov.br

MINISTRO MARCO AURÉLIO
Telefone: (61) 32174281
Fax: (61) 32174309
E-mail: marcoaurelio@stf.gov.br

MINISTRO CEZAR PELUSO
Telefone: (61) 32174191
Fax: (61) 32174219
E-mail: mluciam@stf.gov.br

**STF – SUPREMO TRIBUNAL
FEDERAL:**

Presidente

Ministro GILMAR MENDES
Telefone: 32174175
Fax: (61) 32174189
E-mail: mgilmar@stf.gov.br

MINISTRO JOAQUIM BARBOSA
Telefone: 61-32174131
Fax: 61-32174159
E-mail: gabminjoaquim@stf.gov.br

Relator

Ministro CARLOS BRITTO
Telefones: (61) 32174311 / 32174312 /
32174314 / 32174331
Fax: (61) 32174339
E-mail: gabcarlosbritto@stf.gov.br

MINISTRO EROS GRAU
Telefone: 61-32174380
Fax: 61-32174399
E-mail: alexandram@stf.gov.br

MINISTRA ELLEN GRACIE
Telefone: (61) 32174221 / 32174242 /
32174241
Fax: (61)32174249
E-mail: silvia.leticia@stf.gov.br

MINISTRO RICARDO LEWANDOWSKI
Telefone: 61-32174256
Fax: 61-32174279
E-mail: patriciaml@stf.gov.br

MINISTRO CELSO DE MELLO
Telefone: (61) 32174073

MINISTRA CÁRMEN LÚCIA
Telefone: 61-32174342
Fax: 61-32174355 / 61-32174369
E-mail: audienciacarmen@stf.gov.br

MINISTRO MENEZES DIREITO
Telefone: 61-32174102
Fax: 61-32174129
E-mail: gabmdireito@stf.gov.br

Modèle de lettre à envoyer.....suggestion...

Monsieur le Président....
ou Monsieur le Ministre.....

Les Communautés indigènes Macuxi, Wapixana, Taurepang, Patamona et Ingarico connaissent un moment de grande difficulté et souffrance, après décision de réduction du territoire indigène *Raposa Terre do Sol*, par décision du Suprême Tribunal Federal, autorisant l'arrêt du retrait des personnes non-indiennes de cette terre.

Nous pensons pourtant que la ratification du Décret d'homologation de ce territoire indien reste fondamental pour ces peuples indigènes de Roraima et du Brasil, pour avoir mis en accord divers intérêts publics et nationaux. Mais si, malheureusement, la décision du Suprême Tribunal Fédéral se manifestait en faveur des envahisseurs, on verrait alors s'ouvrir un précédent grave dans la législation brésilienne. En effet, tous les territoires indigènes du Brésil, déjà démarqués, homologués et enregistrés, pourraient être à nouveau sujets à contestation et revision..

En 2005, le territoire indien *Raposa Serra do sol* avait été reconnu et enregistré, par la Constitution Fédérale du Brésil et par le Droit International, Convention 169 de OIT et Déclaration de l'ONU concernant les Droits des Peuples Indiens. Il restait seulement à retirer les envahisseurs de ce territoire.

Pour cela, nous venons demander au Suprême Tribunal Fédéral la ratification du Decret de reconnaissance et homologation de ce territoire *Raposa Serra do Sol*, le retrait immédiat des envahisseurs, pour que justice soit faite en faveur des ces peuples indigènes qui ont connu 34 ans de lutte et de souffrance.

(Signature ...des personnes.... et groupes...)